

<https://journal-deux-rives.com/2025/09/la-plaine-pleure-ses-arbres-abattus/>

## La plaine pleure ses arbres abattus !



Non à l'A104Bis / Rd30-Rd190

 Envoyer un message

**Un précédent : le refus de Fabien AUFRECHTER pour la RD154**

La décision de Cédric Aoun n'est pas isolée. Le département a déjà vécu cette inconséquence de prévision de s'assurer du foncier. En 2022, Fabien AUFRECHTER, maire de Verneuil-sur-Seine, avait déjà refusé l'utilisation des chemins communaux pour

le projet de la RD154, bloquant ainsi un tracé controversé. Ce précédent montre que les maires ont le devoir de protéger les intérêts de leur commune et de refuser de cautionner des projets mal préparés, coûteux et destructeurs pour l'environnement.

Quant au projet autoroutier l'A 104 Bis, Cédric Aoun, maire de Triel, a dénoncé une gestion hasardeuse : *« On ne peut accepter que des arbres soient abattus sans concertation, alors que des solutions alternatives existaient. Engager des travaux sans garantie de réussite est une gabegie inacceptable, surtout en période de restriction budgétaire. »*

En effet, Denis Millet précise que *« Le coût de ce projet n'est pas sincère, il avait été évalué en 2012 à 120 M€, en 2022 le dossier du département pour l'enquête publique comportait ce même chiffre, le commissaire enquêteur l'avait alors évalué dans son rapport à 200 M€. En reprenant les postes budgétaires, avec une réalisation d'ici 2028, l'inflation et les dérives de coûts de ce type de projets, les experts estiment que le coût final s'approchera maintenant de 400 M€ ».*

### ***Un projet contesté et inutile selon des associations environnementales***

En 2023, ces associations ont attaqué l'arrêté préfectoral d'autorisation environnementale, indispensable à la création et à l'exploitation de l'infrastructure routière. Denis Millet : ***« Notre dossier démontre que ce projet n'est pas d'intérêt public majeur et ne justifie donc pas la destruction de plus de 40 espèces protégées. Pourtant, malgré cette procédure toujours en cours, le Département a commencé les abattages et lancé les pelleteuses sans attendre l'issue des recours, ni s'assurer que tous les contentieux soient purgés. Une précipitation inacceptable, qui expose la collectivité à des risques juridiques et financiers majeurs. »***

Denis Millet, président de l'association contre l'A104 Bis, enfonce le clou : ***« Ce projet est un gouffre financier et écologique. Nous ne demandons pas une suspension, mais l'arrêt total de l'A104 Bis. Le Département doit enfin reconnaître l'échec de ce projet et stopper immédiatement toute dépense inutile. »***

Par ailleurs, Mme Christiane Paravy, présidente de CO.PRA 184 a également réagi en soulignant le caractère néfaste de ce projet autoroutier : ***« Etant donné que nous n'approuvons absolument pas ce projet routier à 4 voies du Département des Yvelines de « Liaison RD30-RD190/Pont d'Achères », et que nous l'avons montré, depuis plusieurs années, à travers nos arguments objectifs et bien étayés, nos manifestations et une action juridique, au tribunal administratif de Versailles, nous nous opposons très fortement à cet abattage d'arbres, qui est pour le moins, prématuré, étant donné que les actions juridiques sont toujours en cours. »***

Ces deux associations représentatives de toutes les six autres associations exigent :

- **L'arrêt définitif** du projet A104 Bis, en raison de son absence de viabilité économique, environnementale et juridique.
- La **réorientation des fonds publics** vers des projets utiles et durables pour les Yvelinois.
- Une **enquête transparente** sur les responsabilités dans cette gestion désastreuse et les dépenses déjà engagées.

**En conclusion, grâce à cette image horrible d'abattage des arbres sur la RD 190, ce projet de liaison RD190-RD30 avec la construction du Pont d'Achères risque d'être retardé pour toujours... Entre-temps, la plaine pleure ses arbres et les habitants passent et regardent sans pouvoir ou vouloir agir.**

## Notes :

1. M. Cédric Aoun a même interpellé les associations écologistes en soulignant « l'absence totale d'associations environnementales sur ce sujet ». Au contraire, l'historique de ce dossier a démontré que six associations («Non au Pont d'Achères(NPA) », «Rives de Seine Nature Environnement (RSNE) », « CO.P.R.A. 184 », « ADIV-Environnement » , « Construire Ensemble un Andrésy Solidaire (CEAS) », et « Triel Environnement ») se sont mobilisées pour combattre ce projet sur front juridique. Le Tribunal administratif de Versailles tranchera l'affaire sur le fond dans un futur prochain.
2. Lettre en date du 15 juillet 2025 de Pierre Bédier en réponse à l'interpellation du député sur le bien-fondé du projet de la liaison D190-D30 avec la construction du Pont d'Achères. En somme, l'élargissement des routes départementales et la création des pistes cyclables nécessitent l'abattage de 55 arbres, à Triel, et 92 à Achères avec une « compensation » de 144 arbres replantés, à Triel, et 192 arbres, à Achères. Au total 436 arbres seront replantés à moyen et long termes.
3. source : commentaires du 15 septembre à la suite de la publication sur la page FB de M. Cédric Aoun.

+++++